

servation et à la reproduction auxquelles on voudrait arriver par la mise en vigueur de ces nouveaux règlements?

Si le ministère des Pêcheries et ses fonctionnaires sont sincères et j'ai toutes les raisons de croire à leur sincérité et à leur volonté de collaboration, il faudrait immédiatement songer à protéger suffisamment les poissons à qui on permet d'atteindre le cours supérieur de nos rivières à saumon. Il suffirait d'une dépense supplémentaire de moins de \$15,000 par année pour les quatre ou cinq prochaines années pour protéger convenablement les frayères des grandes rivières à saumon du Nouveau-Brunswick, et convaincre les pêcheurs commerciaux de l'utilité des règlements du ministère. Je prie instamment le ministre et ses services de s'arrêter immédiatement à cette demande. Sans cette protection, le changement des saisons ne rapportera qu'un bien mince avantage.

Je le constate avec plaisir, on a accompli des progrès dans l'étude poussée du problème du saumon de l'Atlantique, qu'ont faite la Division de la pisciculture et l'expansion de la pêche ainsi que l'Office technique et scientifique des pêches. L'entreprise de destruction des oiseaux de proie sur le bras nord-ouest de la rivière Miramichi, le relevé de toutes les rivières à saumon pour noter la présence d'obstructions à la migration ou la possibilité de pollution, constituent un pas dans la bonne voie. Il faudrait étudier à fond la situation actuelle sur la rivière Nipisiguit, afin de déterminer si le saumon peut atteindre les frayères. Il conviendrait aussi de songer davantage à la destruction des phoques communs, à l'embouchure de la baie Miramichi.

Les travaux d'ostréiculture ont donné des résultats fort encourageants depuis dix ans. Plus de 450 baux particuliers à cette fin ont été accordés le long du littoral nord-est du Nouveau-Brunswick, la plupart se trouvant dans la circonscription de Gloucester. La récolte d'huîtres, pour le Nouveau-Brunswick, est passée de quelques milliers de barils, en 1940, à 32,000 barils, en 1948. Les baux d'ostréiculture dans les régions de Maissonnette et de Shippigan méritent tous les secours et services que peut leur offrir la Section d'ostréiculture. J'ai entendu dire que le personnel de la sous-station de Shippigan sera réduit au minimum. Ici, encore, je tiens à souligner l'importance de ce service et à demander qu'on accroisse les services au lieu de les restreindre.

[M. Robichaud.]

Un crédit d'un peu plus d'un million de dollars vise le fonctionnement et l'entretien du service d'inspection. Je tiens à féliciter le ministre et son ministère de ce qu'ils ont fait pour assurer que le poisson parvienne à l'acheteur et au consommateur en excellent état. Il faut qu'existe un régime d'inspection rigide à l'égard du produit brut, ainsi qu'à l'égard des méthodes d'exploitation et de la propreté des établissements. On a accompli beaucoup de progrès à cet égard depuis trois ou quatre ans, et il faudrait tâcher de former d'autres aides qui s'occuperaient des diverses opérations que nécessitent la manipulation, l'apprêt et la préparation des produits du poisson destinés au marché.

J'ai été heureux que le ministre, son sous-ministre et le chef du service d'inspection aient assisté, au début de la semaine, à la réunion annuelle de l'Institut national des pêcheries d'Amérique, à Cleveland (Ohio). D'après ce qu'a dit le ministre, cet après-midi, je suis convaincu que lui-même et son sous-ministre sont revenus impressionnés par ce qui s'est dit et ce qu'ils ont vu, à la réunion de l'Institut national des pêcheries, au sujet des possibilités ouvertes à notre industrie de la pêche hauturière. La nouvelle méthode d'écouler les filets de morue congelés ou cuits, sous forme de bâtonnets de poisson, pourrait fort bien révolutionner notre industrie de la morue. Elle pourrait nous obtenir un nouveau débouché pour 30 millions de livres environ de filets de morue congelés, ou 90 millions de livres de poisson de fond frais. Je renouvelle, à ce propos, mes instances auprès du ministre et de ses services, afin qu'ils suivent de près cette innovation, en empêchant, par l'institution d'une réglementation appropriée, tout abus qui entraînerait la perte de cet important nouveau débouché.

C'est avec satisfaction que j'ai entendu, cet après-midi, le ministre renseigner la Chambre sur l'amélioration du marché pour les différentes sortes de poisson. L'envoi d'une mission commerciale au Portugal, en Grèce et en Italie, devrait être d'un grand bénéfice pour l'industrie de la morue salée. La déclaration du ministre au sujet de notre marché domestique était très encourageante, et il y a lieu de féliciter ses services de ce qu'ils ont accompli dans ce domaine.

Le nouveau service des marchés et de l'économie a fourni beaucoup de données statistiques nécessaires sur les pêches canadiennes. On doit féliciter le ministère du travail qu'il a accompli, de l'attention avec laquelle il a